

**Concours externe pour le recrutement
d'élèves ingénieurs-es des travaux publics de l'Etat,
d'élèves ingénieurs-es des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat,
d'élèves ingénieurs-es des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieurs-es de l'industrie et des mines**

Procès-verbal de la réunion du jury du 26 juillet 2017

Références

- arrêté DEVK1128584A du 28 octobre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature des épreuves et aux programmes des épreuves du concours externe pour le recrutement des élèves ingénieurs-es des travaux publics de l'Etat ;
- arrêté DEVK16319333A du 18 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours commun externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs-es des travaux publics de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieurs-es de l'industrie et des mines ;
- arrêté DEVK1711174A du 18 avril 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes offerts au concours commun externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs-es des travaux publics de l'Etat (service de l'écologie), d'élèves ingénieurs-es des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieurs-es de l'industrie et des mines ;
- arrêté du 21 avril 2017 fixant, au titre de l'année 2017, la composition du jury du concours commun externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs-es des travaux publics de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieurs-es de l'industrie et des mines.
- le procès verbal de la réunion du jury d'admissibilité réunie le 15 juin 2017.

Le jury du concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs-es des travaux publics de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, d'élèves ingénieurs-es des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieurs-es de l'industrie et des mines, réuni le 26 juillet 2017, a arrêté les barres d'admission aux valeurs suivantes :

- filière MP : 820
- filière PC : 840
- filière PSI : 855
- filière TSI : 1053

Il a pris acte de la barre d'admission de la filière biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) arrêtée à la valeur de : 456,19

En conséquence, le jury a classé :

- filière MP : 438 candidats français ou ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne et 23 candidats hors Union européenne ;
- filière PC : 442 candidats français ou ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne et 3 candidats hors Union européenne ;
- filière PSI : 520 candidats français ou ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne et 10 candidats hors Union européenne ;
- filière TSI : 70 candidats français ou ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne ;
- filière BCPST : 273 candidats français ou ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne.

Le jury a arrêté, par filière, la liste de classement des candidats définitivement admis établie par ordre de mérite et comportant une liste principale et une liste complémentaire.

La Défense, le 26 juillet 2017



Edmond GRASZK,
ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
président du jury